

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS ORGANISÉ PAR AIME ET NV GALLERY DU 26/12/25 AU 04/01/26

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

La société NV GALLERY, Société par actions simplifiée au capital de 25 507,90 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro RCS 818 045 585, dont le siège social est situé 3-5, 3 RUE D'ARGOUT, 75002 PARIS ci-après « NV GALLERY » ; et

La société AIME INC, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro 840 958 011, et dont le siège social est sis 3 impasse de la Planchette, 75003 Paris.

ci-après « AIME »

Les deux sociétés sont dénommées collectivement les « Sociétés Organisatrices »)

Les Sociétés Organisatrices organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 26 décembre 2025 au 04 janvier 2026, (ci-après « le Jeu ») accessible sur le site internet aime.co (le « Site »), dont les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le lien vers le Site sera envoyé le 26 décembre 2025 par mail aux abonnés à la newsletter de AIME et de NV GALLERY et sera accessible à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, (ci-après le « Participant »).

Le Jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel (dirigeants, salariés, stagiaires, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) des Sociétés Organisatrices et de leur famille et conjoint.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions de participation. Tout Participant ne remplissant pas les conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier d'un lot.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le Participant devra respecter les étapes suivantes :

1. Remplir les conditions de la définition « Participant » ;
2. Compléter le formulaire sur le Site avec les informations suivantes : adresse email ;
3. Accepter sans réserve le Règlement disponible sur le Site à l'adresse aime.co/pages/jeu-concours
4. Valider sa participation depuis le Site

Toute participation incomplète au Jeu ou hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Pour ce Jeu, un (1) Participant sera tiré au sort par les Sociétés Organisatrices (ci-après dénommés « le Gagnant »).

A partir du 05 janvier 2026, le Gagnant sera sélectionné et averti de sa victoire par mail.

Le lot est constitué d'un bon d'achat de 300€ valable sur aime.co et d'un bon d'achat de 300€ valable sur nvgallery.com ; (ci-après dénommées « les Lots »).

Les Sociétés Organisatrices ne garantissent aucun message visant à informer les autres participants qu'ils ont perdu.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables dans le cas où le Gagnant ne pourrait être joint par mail dans les délais impartis pour une raison indépendante de sa volonté ou ne suivrait pas les instructions stipulées dans le Règlement.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier le présent Règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les Participants.

ARTICLE 6 : VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par les Sociétés Organisatrices, ayant pour finalité la gestion des participations et la désignation du Gagnant, seront conservées pour une durée de 2 (deux) ans. Les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement en contactant AIME [sur ce lien](#) et NV GALLERY [sur ce lien](#).

Pour plus d'informations, les Participants sont libres de consulter les Politiques de Confidentialité de AIME accessible sur la page internet à l'adresse suivante : aime.co/policies/privacy-policy ; et de NV GALLERY accessible sur la page internet à l'adresse suivante :<https://www.nvgallery.com/pages/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

ARTICLE 7 : ACCES AU REGLEMENT

Le Règlement est accessible sur le site internet de AIME à l'adresse suivante : aime.co/pages/jeu-concours

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent Règlement par le Participant. En cas de problème relatif à l'interprétation des clauses du présent Règlement, ainsi que dans tous les cas de difficultés non prévues, le litige sera tranché par les Sociétés Organisatrices.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par les Sociétés Organisatrices dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe, d'interruptions, d'incident de réseau, d'incident technique, etc...

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'erreur dans les données qui seront communiquées par le Participant.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée concernant un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ce jeu.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICATION COMPETENTE

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis au droit français et à la compétence du Tribunal judiciaire de Paris.